



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu dans le cadre des demandes de dérogations mineures pour les propriétés suivantes :

- **Demande pour la propriété située au 160, 2^{ième} chemin du Lac-Boucher et 5 940 758 (1225, rang du Moulin)**

L'objet de cette consultation est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure :

160, 2^{ième} chemin du Lac-Boucher, la dérogation concerne la largeur des lots projetés. Cette dérogation vise à accorder largeur de 43.54 mètres au lieu des 50 mètres demandés par le règlement de lotissement. Cette dérogation vise à morceler un lot en deux puisque ce lot est accessible par deux rues différentes et que la topographie ne permet pas une pleine utilisation à partir d'une seule rue.

Concernant le 1225, rang du Moulin, la dérogation vise à autoriser une diminution de la marge avant à 6.1 mètres au lieu des 8 mètres demandés par le règlement de zonage.

Le Conseil prendra connaissance des avis lors de la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2023. De plus, la consultation publique aura lieu ce **4 décembre 2023 à 18h30** à la salle Marcel-Milot de l'hôtel de ville, au **101, rue de l'Hôtel-de-Ville**, Saint-Alexis-des-Monts.

DONNÉ À SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, CE 20 novembre 2023


MARYSE ALLARD, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE